

MUNICIPALITÉ SAINTE-PRAXÈDE
4795, ROUTE 263
SAINTE-PRAXÈDE, QUE.
G0N 1E0

Téléphone (418) 449-2250
Télécopieur (418) 449-2251
Courriel : mun.stepraxede@globetrotter.net

M. Daniel Talbot, Maire

Mme Josée Vachon, dir.-gén.

Le 10 juin 2010.

Ministère des Ressources
Naturelles et de la Faune
880, Chemin Ste-Foy
Local 4.00
Québec, Québec
G1S 4X4

A l'attention de Madame Johanne Mealing

OBJET : Périmètre urbanisé (992258,994224,1001329,1001866)


Madame,

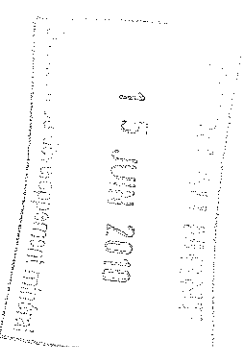
Faisant suite à vos correspondances datant du 28 mai et du 1^{er} juin 2010, et suivant notre conversation téléphonique du 7 juin dernier, vous trouverez ci-joint une résolution du conseil municipal.

En effet, par cette résolution adoptée par le conseil municipal lors de la session ordinaire du 7 juin 2010 et portant le numéro 19-06-131, les élus vous indiquent certains renseignements requis par votre ministère ainsi que le souhait que le terrain appartenant à la Municipalité et où sont situés les aires communautaires, soit protégé d'exploitation minière.

Espérant que ces informations répondront adéquatement à vos questionnements, n'hésitez pas à communiquer avec moi si des renseignements supplémentaires vous étaient utiles.

MUNICIPALITÉ SAINTE-PRAXÈDE

Par : 
Josée Vachon, directrice-générale



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ STE-PRAXÈDE**

A la session ordinaire du conseil de la Municipalité Ste-Praxède, tenue le 7 juin 2010 et à laquelle étaient présents Monsieur le Maire Daniel Talbot et les conseillers suivants :

Monsieur Paul Audet
Madame Lise Gosselin

Mme Manon Roy
Monsieur Gilles Deshaies
Monsieur Gaétan Lapointe

10-06-131 Résolution : Ministère Ressources Naturelles et de la Faune

Attendu que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a reçu des demandes de désignation sur carte afin d'inscrire un claim désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers;

Attendu que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune doit consulter la municipalité de Ste-Praxède afin de connaître certains détails de son territoire;

Attendu que la municipalité peut restreindre l'accès lors de la réalisation des travaux d'exploitation minière ainsi que leur localisation;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède informe le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune des éléments suivants :

Le territoire visé ne présente pas de risque de glissement de terrain;

Il n'y a pas de service d'aqueduc et/ou d'égout public dans notre municipalité, chacun possède donc son système d'évacuation des eaux usées ainsi que son propre système de puisage d'eau;

Au surplus, le terrain sur lequel est situé le centre communautaire regroupant la salle communautaire, les locaux municipaux, la bibliothèque municipale ainsi que le parc municipal devrait être protégé d'exploitation minière. Cette propriété située au 4795, Route 263 à Ste-Praxède, porte le numéro de lot 36-2 du Rang 1, Canton de Price.

Adoptée.

Copie certifiée conforme à l'original
Ce 10^{ième} jour de juin 2010.



Josée Vachon, Directrice-générale
Secrétaire-trésorière

